

Détachement de travailleurs : la vision des perdants

Par rapport à sa population totale, la Belgique est le pays européen qui a accueilli ces dernières années le plus de travailleurs détachés. Comment les travailleurs belges de la construction vivent-ils cette "mise en concurrence"? Quelles en sont les conséquences en termes de rémunération, de conditions de travail et de santé psychologique? Le point de vue de délégués et leaders syndicaux.

Denis Grégoire

ETUI

Construction en cours d'un hôpital à Liège (Belgique). Jusqu'en janvier dernier, des travailleurs venus d'Inde, mais domiciliés en Italie, participaient aux travaux de gros œuvre. Ils ont été entre-temps congédiés. Officiellement en raison de malfaçons.

Image: © Martine Zunini



"Le secteur de la construction meurt à petit feu, dans le silence et l'indifférence générale." Gery Vandendoren, 55 ans, travaille pour le cimentier Holcim. Chaque jour, il sillonne la région de Charleroi (ouest de la Belgique) à bord de son camion-pompe, livrant sur différents sites des tonnes de béton. Autant dire qu'il connaît le monde du bâtiment comme sa poche.

"Ces dernières années, nos clients nous demandent de livrer le béton de plus en plus tôt, parfois avant 5 heures du matin. Quand j'arrive sur place, des travailleurs venus de l'est ou du sud de l'Europe sont déjà là. J'ai vu les Belges progressivement déserrer les chantiers", témoigne-t-il.

D'après les chiffres des syndicats, depuis fin 2011, 20 000 emplois ont été perdus dans le bâtiment, soit plus d'un travailleur sur huit, alors que l'activité des entreprises du secteur a progressé de 1,8% entre fin 2011 et fin 2014.

Les syndicats attribuent cette baisse de l'emploi ouvrier à l'afflux de travailleurs étrangers. En Belgique, le nombre de travailleurs étrangers détachés temporairement dans le secteur du bâtiment a plus que triplé entre 2009 et 2014, passant de 28 646 à 94 165. Ces chiffres officiels, déjà impressionnants, ne tiennent évidemment pas compte des personnes travaillant illégalement sur les chantiers.

"Race to the bottom"

"Le film documentaire *Race to the bottom*¹ résume bien la situation que nous vivons depuis quelques années. Des travailleurs sous-payés, mal logés et mal nourris débarquent par centaines pour travailler pendant quelques mois sur des chantiers à Bruxelles et dans les autres grandes villes. Je ne peux les qualifier autrement que de 'nouveaux esclaves du XXI^e siècle'", s'insurge Robert Vertenuel, le dirigeant de la Centrale générale de la FGTB, une centrale syndicale socialiste.

"J'ai vu des ouvriers détachés couler le béton sous la neige (...) Quand ils seront usés, ils seront renvoyés chez eux."

Un délégué syndical

Éric travaille comme maçon depuis vingt-trois ans pour l'entreprise Lixon. Longtemps, cette société implantée dans la région de Charleroi depuis la fin du XIX^e siècle a privilégié la main-d'œuvre locale, mais depuis quelques années elle a emboîté le pas à ses concurrents et recourt désormais aussi à la sous-traitance.

"Avant c'était sporadique, mais en 2014 sont d'abord arrivés des plafonneurs et des plaquistes, surtout des Brésiliens et des Portugais, puis des poseurs de châssis polonais et roumains avec leur propre marchandise, également des Espagnols, au début principalement des charpentiers et plus récemment aussi des maçons", constate le délégué syndical.

"Pour les pays de l'Est, cette spécialisation, c'est de la théorie. Souvent, à la base ce sont des ouvriers agricoles, très courageux, mais totalement inexpérimentés. Ils se forment sur le tas, sous la supervision d'un chef d'équipe", précise-t-il.

Plusieurs témoignages épinglent le rôle clé joué par ces chefs d'équipes qui sont généralement les seuls qui parlent un peu français ou anglais. Les démarches avec le "donneur d'ordre", mais aussi les autorités et la population locales (les propriétaires des logements où ils sont hébergés, par exemple), passent donc systématiquement par eux. Il arrive même qu'ils remettent aux ouvriers leur salaire de la main à la main.

La directive européenne sur le détachement des travailleurs stipule que les travailleurs détachés doivent percevoir au moins le

salaire minimum du pays hôte, respecter les réglementations sur le temps de travail, la santé et la sécurité, et que l'hébergement et la nourriture doivent leur être fournis gratuitement². Ces principes sont allègrement bafoués, si l'on se fie aux témoignages des ouvriers belges et des rares "détachés" qui osent témoigner (lire l'article p. 23).

1. Ce documentaire danois décrit les pratiques d'agences d'intérim, notamment la société irlandaise Atlanco Rimec, qui recrutent et mettent à la disposition de grandes entreprises des milliers de travailleurs de pays européens à bas salaires. *Race to the Bottom*, de Poul-Erik Heilbuth et Georg Larsen, 2014, 58 minutes.

2. Début mars 2016, la Commission européenne a présenté un projet de réforme de la directive sur le détachement qui propose d'étendre aux travailleurs détachés les avantages prévus dans les lois et conventions collectives des pays hôtes, par exemple un treizième mois, des primes en cas d'intempéries, etc. Par contre, la proposition maintient le principe controversé du paiement des cotisations sociales dans le pays d'origine.

Un climat de tension

S'ils reconnaissent que les "travailleurs détachés" sont les premières victimes de ces abus, la mise en concurrence des "nationaux" et des "détachés" crée un climat de tension de plus en plus palpable.

Outre les différences salariales, le non-respect par les équipes de travailleurs détachés de la loi belge sur le bien-être au travail est également source de frictions. "En cas de fortes intempéries ou de gel, la législation nous autorise à ne pas travailler. Les travailleurs étrangers sont eux sur le chantier par tous les temps", constate Youssef, un maçon-grutier de 41 ans.

"J'ai vu des ouvriers détachés couler le béton sous la neige, pendant que leur chef les surveillait derrière la vitre d'un local chauffé. Quand ils seront usés, ils seront renvoyés chez eux", s'insurge Gery Vandendoren.

Les ouvriers belges pointent également du doigt l'absence de culture de sécurité, en particulier parmi les travailleurs d'Europe de l'Est.

"Lors d'une visite sur un chantier de construction d'une maison de repos, nous avons découvert des travailleurs détachés en jeans, t-shirt et baskets. Ils n'hésitent pas à démonter des garde-corps et des échafaudages s'ils estiment que cela les gêne", témoigne Jean-Yves Ruykens, le responsable du secteur du bâtiment pour la région de Liège de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC). Dans ce contexte, les accidents du travail sont presque systématiquement passés sous silence.

"Ils viennent travailler avec leurs lésons, sans broncher. Par contraste, l'ouvrier belge fait figure de fainéant et nos chefs aiment évidemment nous renvoyer cette image", s'insurge un délégué, qui préfère rester anonyme, d'un des plus grands groupes européens du BTP.

Entre gris clair et gris foncé

"Il n'existe pas une seule forme de dumping social, mais toute une palette, avec certaines formes qui s'écartent un peu de la loi et d'autres qui flirtent avec l'illégalité, voire carrément la criminalité", analyse Robert Verteneuil. Si le leader syndical estime qu'une amélioration de la législation européenne est souhaitable – il réclame la suppression du principe du paiement des cotisations dans le pays d'origine –, il en veut surtout aux autorités nationales, régionales, voire locales, qui ne luttent pas assez efficacement contre les abus.



3. Le maître d'œuvre est l'entreprise chargée de la conception. Il assure le suivi des travaux et la coordination des différents corps de métiers.

4. L'auditorat est le corps de magistrats dont les missions essentielles sont de lutter contre la fraude sociale et faire appliquer le droit du travail.

Image: © Martine Zunini

Dans le viseur des organisations syndicales, le système d'attribution des marchés publics. En Europe, jusqu'il y a peu, c'est le système de l'adjudication qui prévalait. Son principe directeur est d'attribuer le marché au soumissionnaire qui présente l'offre la moins chère. Pour décrocher des contrats, les grandes entreprises belges du BTP remettent des prix artificiellement bas.

Conséquence: ils sous-traitent une partie des travaux à des entreprises plus modestes, qui souvent confient à leur tour certains postes à d'autres entreprises d'encre plus petite taille. Pour décrire ces pratiques, on utilise l'expression "cascade de sous-traitants". Plus on descend cette "cascade", plus on s'aventure dans les zones opaques de l'économie, entre gris clair et gris foncé. Le mécanisme a le mérite de

diluer la responsabilité du client et du maître d'œuvre³, qui se retranchent derrière le fait qu'ils ne sont pas les employeurs directs des travailleurs exploités.

Carlo Briscolini, secrétaire général de la Centrale générale de la FGTB pour la région de Charleroi, décrit un système de sous-traitance qui fonctionne par "strates ethniques". Il cite l'exemple d'un important projet immobilier en cours en plein cœur de sa ville: "Au niveau de la coordination du chantier, ce sont des détachés italiens dont les conditions salariales sont similaires aux Belges, puis les différents corps de métiers sont répartis entre Portugais, Polonais, etc. Au bas de l'échelle, on trouve des Kosovars et même des travailleurs d'origine égyptienne recrutés par une société italienne à laquelle le gros œuvre a été sous-traité (lire également l'encadré p. 30)."

"Pour échapper à leurs responsabilités, beaucoup de mandataires locaux s'abritent en dessous du parapluie européen."

Un leader syndical

Des plaintes ont été introduites auprès de l'auditorat du travail⁴, mais les dossiers avancent lentement. Plusieurs responsables syndicaux dénoncent le peu d'attention accordée à ces dossiers par l'inspection du travail. Le manque de moyens humains n'expliquerait pas tout. Certains syndicalistes parlent de laxisme, surtout quand ces pratiques concernent des projets d'ampleur réalisés par les leaders du BTP.

Une charte contre le dumping social

Laurent, un maçon de 41 ans, traverse une période difficile. Depuis septembre 2015, il

ne travaille plus qu'une semaine sur cinq. Les autres semaines il est en "chômage économique temporaire", une procédure qui permet à un employeur de la construction de mettre temporairement ses salariés au chômage lorsque son carnet de commandes est peu rempli. Pour ce délégué syndical, son employeur détourne allègrement les règles. "Il nous met en chômage et se justifie en disant que nous n'avons pas les compétences requises pour effectuer certaines tâches qu'il confie à des sous-traitants qui font appel à des travailleurs détachés. Il nous utilise à sa convenance", s'insurge-t-il.

Le militant syndical est d'autant plus révolté que bon nombre de ces chantiers sont

Du nord du Portugal au cœur de l'Europe

Manuel Moreira Da Costa n'a qu'une petite trentaine d'années, mais a déjà avalé des dizaines de milliers de kilomètres d'autoroute à la recherche d'un travail décentement rémunéré. Depuis dix ans, il travaille pour une importante entreprise bruxelloise de BTP. Un CDI dans une société réputée, au carnet de commandes bien rempli. Dans le contexte actuel, mais surtout au vu de son début de carrière et de la situation d'une bonne partie de ses compatriotes, Manuel s'estime privilégié.

"En sortant de l'école, alors que j'avais 16 ans, j'ai été engagé dans une entreprise de ma région, au nord du Portugal, pour effectuer des travaux de soudure. Le travail me plaisait et correspondait à ma qualification, mais je me retrouvais à la fin du mois avec 520 euros en poche. Impossible avec ça de se projeter dans l'avenir."

Il se met donc très vite à la recherche d'un autre travail. À l'époque, l'Espagne connaît un essor immobilier qui semble sans limites. Après un premier chantier dans les Asturies, il signe un contrat avec une société portugaise qui travaille en sous-traitance dans le cadre d'un important projet de construction d'une cimenterie, dans le sud de l'Espagne. Le voilà débarqué à 1 200 kilomètres de ses racines. Le document est rédigé en partie en portugais, en partie en espagnol. Lui et ses quinze autres collègues, tous Portugais, doivent se partager quatre lits superposés, qu'ils occupent en alternance entre l'équipe de nuit et

l'équipe de jour. Il travaille douze heures par jour. Mais qu'importe, son salaire est pratiquement multiplié par trois. Avec l'argent, son horizon se dégage. Il peut enfin penser à se construire une vie. Pour un temps...

Après deux mois, les Portugais ne sont plus les bienvenus dans le restaurant de la localité et un jour la police frappe à leur porte. "Notre patron ne payait plus le loyer et le restaurateur avec lequel il avait négocié un accord pour qu'il nous offre gratuitement le couvert ne recevait plus les acomptes promis", se remémore Manuel. Et l'entrepreneur portugais ne se rappelle plus qu'il leur avait promis de leur permettre de passer un week-end par mois dans leur famille. Son salaire – il attend toujours le versement de son dernier mois de travail... – sert à payer la nourriture de ses collègues qui n'ont plus un sou et à honorer le loyer.

"Un jour, j'en ai eu assez. À l'époque, j'avais une camionnette Vito de 9 places. J'ai demandé à mes camarades: *qui veut venir avec moi, je retourne au pays*. Je suis allé en Espagne pour gagner plus d'argent. À mon retour au Portugal, j'avais moins d'économies qu'à mon départ", témoigne-t-il.

Mais au pays, les salaires sont toujours aussi bas. Son père et son frère sont installés depuis déjà trois ans à Bruxelles. Il décide de les y rejoindre. Nous sommes en août 2005. "Je suis venu sur la base de la parole de mon frère. Il avait parlé de moi à son patron. Il a fallu attendre un mois avant que je sois engagé", se souvient-il. Il commence comme simple manœuvre: "le travail un peu lourd, c'était pour moi".

"C'est l'ouvrier qui devait acheter lui-même ses outils, ses équipements de protection individuelle. Le travail du patron consistait à chercher des chantiers où pouvoir installer ses hommes car il n'avait pas de dépôt." Curieux, il se rend à l'adresse du siège officiel de l'entreprise. Il tombe sur un terrain vide, un "champ de patates", coincé entre deux immeubles. "Mais j'étais satisfait. Chaque mois, j'avais mon enveloppe. J'avais l'habitude de bien pire que ça. J'avais des quinzaines à 800, 900 euros. Je ne posais pas de question et, de toute façon, je n'aurais pas pu en poser puisqu'à l'époque je ne parlais pas français."

Problème: tous ses revenus ne sont pas déclarés par son patron. Alors, quand il se rend à l'administration communale pour accomplir les démarches lui permettant de rester en Belgique, l'employée, qui refuse de communiquer avec lui en anglais, lui demande de signer un document. "J'étais tout content car je croyais que c'était ma carte de séjour. En fait, c'était un ordre de quitter le territoire dans les 30 jours". Quelques heures avant l'échéance, l'entreprise de BTP Louis De Waele l'engage comme soudeur. Il peut rester en Belgique.

Récemment, il a pu acquérir une petite maison de rangée dans la région ouvrière du Centre, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Bruxelles. Son père, qui a 60 ans, et son frère aîné travaillent toujours en Belgique. Ils rêvent tous d'un retour au pays. Mais ont-ils vraiment l'espoir d'y parvenir avant la retraite? "Mon plus jeune frère, qui a 18 ans, part travailler au Luxembourg dans une semaine", confie-t-il.

5. Pour en savoir plus : Van den Abeele E. (2014) *L'intégration des dimensions sociales et environnementales dans la passation des marchés publics : un petit pas pour le marché intérieur, un pas de géant pour l'UE?*, Working Paper, Bruxelles, ETUI.

financés avec des deniers publics : logements sociaux, maisons de repos de l'assistance publique, crèches publiques, etc. "La Belgique perd sur les deux tableaux : d'un côté, l'argent public est utilisé pour financer des projets qui occupent de moins en moins de travailleurs belges et, d'autre part, la sécurité sociale est mise à contribution pour payer les allocations de chômage des travailleurs en inactivité", résume l'ouvrier.

"Pour échapper à leurs responsabilités, beaucoup de mandataires locaux s'abritent en dessous du parapluie européen", dénonce Marc Vreuls, responsable du secteur de la construction à la FGTB de Liège. L'alibi a fait son temps. La législation européenne sur la passation de marchés publics autorise désormais les pouvoirs adjudicateurs à introduire

des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre⁵. En Belgique, 50 % des investissements publics belges relèvent des municipalités. Les élus peuvent donc agir concrètement contre les pratiques déloyales qu'ils n'ont de cesse de dénoncer.

En septembre 2015, une commune a adopté une charte contre le dumping social dans laquelle elle s'engage à ce que "les travailleurs participant à la réalisation des marchés soient traités de manière à leur assurer une qualité de vie digne". Une poignée de villes ont suivi le mouvement.

Les syndicats applaudissent. Mais n'est-il pas trop tard pour faire mentir ce délégué qui déclarait : "Maçon, ce n'est plus un métier d'avenir pour les Belges." ●

Une obscure société italienne et ses travailleurs indiens construisent un des plus grands hôpitaux belges

Huit gigantesques grues se dressent le long de l'autoroute qui plonge vers le centre de Liège. Hissés à leur sommet, des panneaux recouverts des logos des quatre grandes entreprises qui réalisent en consortium ce projet de 360 millions d'euros. Sur cette large bande de terre noire, anciennement occupée par un charbonnage, le deuxième étage d'un des futurs plus grands hôpitaux de Belgique est déjà debout, huit mois à peine après la pose du premier bloc.

"Moins de dix de mes collègues ouvriers, surtout des grutiers, travaillent actuellement sur ce chantier. C'est peu par rapport aux 800 salariés de mon entreprise", s'emporte Joseph (prénom modifié à la demande du travailleur). Comme beaucoup d'ouvriers belges de la construction, il vit mal le fait de se voir écarté de ce grand projet au profit de travailleurs venus de l'étranger. À Liège, le scénario ne cesse de se répéter depuis quelques années. L'impressionnante tour du ministère des Finances, l'extension de l'hôpital universitaire,

la construction du nouveau centre de recherche d'un fleuron wallon de la pharmacie : à chaque fois, les "détachés" supplantent la main d'œuvre locale.

Quand on emprunte le sentier public qui longe l'impressionnant chantier, on aperçoit entre les mailles du grillage qui en empêche l'accès au public une vingtaine d'ouvriers qui sous leur casque blanc laissent apparaître un visage à la carnation foncée.

"Il s'agit de travailleurs originaires d'Inde, mais qui disposeraient de la nationalité italienne. Ils sont employés par une société italienne à laquelle une partie du gros œuvre a été confiée par le consortium d'entreprises belges", apprend-on de source syndicale.

La raison n'est pas bien compliquée à comprendre. Il suffit d'interroger les riverains qui se promènent près du chantier d'une trentaine d'hectares.

"On a l'impression qu'ils ne s'arrêtent jamais", témoigne un ancien ouvrier mineur marocain qui vit dans ce quartier populaire de la banlieue nord de Liège. "Ils sont déjà sur le chantier très tôt le matin et travaillent parfois même jusque tard le soir. Certains riverains s'en plaignent car ils ne peuvent pas dormir. Le chantier ne s'est arrêté longuement qu'une seule fois. C'était lors des dernières fêtes de fin d'année. Il paraît qu'ils sont retournés deux semaines dans leur famille, en Inde", précise-t-il.

Les syndicats belges ont mené leur enquête pour découvrir comment ces travailleurs asiatiques se retrouvent à travailler sous des températures proche du degré zéro, à plus de 7 000 kilomètres de chez eux. Ils seraient employés par le consortium italien Edile C.M.

Les syndicats belges ont contacté leurs collègues italiens afin d'obtenir plus d'informations sur cette très discrète entreprise. Résultat : pas grand-chose. Le nom Consorzio Edile leur est inconnu et ne figure assurément pas parmi les grands noms du BTP italien. Faute de temps et de moyens, les syndicats n'ont pas pu pousser leurs investigations plus loin, mais ils soupçonnent la firme transalpine de n'être qu'une société boîte aux lettres, n'ayant pas de réelle activité économique en Italie. Le consortium dispose d'une adresse en Belgique, dans la banlieue de Charleroi. "Ces informations ont été communiquées à l'inspection du travail", nous confirme-t-on de source syndicale.

Le 19 avril, juste avant de mettre sous presse, on apprenait l'inculpation de deux responsables liés à Consorzio Edile pour traite des êtres humains, infractions à la législation sociale et aux obligations en matière de bien-être au travail. Quelques jours plus tôt, sept ouvriers égyptiens avaient manifesté leur colère de ne plus être payés depuis plusieurs mois en grimant en haut d'une des grues du chantier Rive gauche, à Charleroi. Comme à Liège, les maîtres d'œuvre de cet ambitieux projet immobilier ont délégué le gros œuvre à cet encombrant sous-traitant italien.